

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 7 JAN. 2010

Nos Réf : RD/EE/10.1

Monsieur le Maire,

Le 5 janvier 2010, j'ai organisé une réunion publique relative aux problèmes posés par la présence et le statut juridique du « Mur pour la Paix », installé en toute illégalité depuis l'an 2000 sur le Champ de Mars.

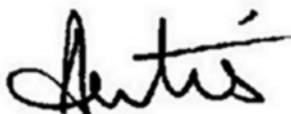
L'autorisation provisoire délivrée en 2008 pour une durée de deux ans a pour objet de prendre toutes les dispositions pour procéder au démontage de cette œuvre qui, selon vos propres termes, « ne pourra pas rester sur ce site à long terme ».

Aujourd'hui, un danger existe en raison de l'état de dégradation avancé de cette construction.

Pour toutes ces raisons, tant juridiques que de sécurité, j'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous demander de faire procéder au démontage de cette structure et à son stockage, ainsi que vous l'avez proposé dans votre courrier du 30 septembre 2008.

Je souhaite porter à votre connaissance que le Ministre de la Culture soutient notre démarche.

Dans l'attente d'une action rapide de votre part à cet effet, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Rachida DATI

Monsieur Bertrand DELANOË
Maire de Paris